



Secteur des Aînés

DÉCISION n°2025/329

Objet : Convention de partenariat pour des ateliers de médiation animale, les 6, 13, 20, 27 novembre et le 4 décembre 2025 au LCR du petit Tournemire - Association HOME TRANSITION

Le Maire des Ulis,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la délibération n°2015/027 du 16 décembre 2015 relative aux critères d'âges et de statut du public sénior pouvant bénéficier des activités proposées par le service des Aînés ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023/023 du Conseil municipal en date du 13 avril 2023 portant sur la mise à disposition des locaux municipaux ;

Vu le projet de convention de partenariat avec l'association HOME TRANSITION ;

Considérant que la municipalité a la volonté de rompre l'isolement des aînés en leur permettant de bénéficier d'activités gratuites autour de la santé et du bien-être et de favoriser la mixité sociale ;

Considérant que le service des Aînés souhaite proposer des activités innovantes dans la programmation des activités ;

Considérant que le projet « Bien dans mes pattes » est un projet financé par la Commission des Financeurs de l'Essonne et porté par HOME TRANSITION ;

Considérant que l'objectif du projet est d'améliorer la mémorisation, le bien-être et le lien social par la médiation animale ;

DÉCIDE

Article 1

De signer la convention de partenariat avec l'association HOME TRANSITION, sise 1 cité Michelin à CORNEILLES-EN-PARISIS (95240), pour l'organisation de cinq ateliers d'une heure de médiation animale avec

une éducatrice canine pour un groupe de dix aînés, les 6, 13, 20, 27 novembre et le 4 décembre 2025, au LCR du petit Tournemire aux ULIS ;

Article 2

Les conditions de ces prestations sont consignées dans la convention de partenariat ;

Article 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 09 septembre 2025

Clovis CASSAN
Maire des Ulis

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE LES ULIS' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Clovis CASSAN'.